



UNION BANCAIRE PRIVÉE

Communiqué de presse

L'Union Bancaire Privée lance une stratégie «absolute return» sur sa plateforme alternative UCITS

Genève, le 25 juin 2020

L'Union Bancaire Privée, UBP SA (l'«UBP») annonce le lancement d'une nouvelle stratégie «absolute return» sur sa plateforme alternative UCITS, en partenariat avec Campbell & Company Investment Adviser LLC («Campbell»), une société spécialisée dans l'investissement alternatif et basée à Baltimore.

L'objectif de cette stratégie est d'offrir, quelles que soient les conditions de marché, un profil risque/rendement équilibré, au travers d'investissements systématiques dans un portefeuille diversifié. Il consiste en plusieurs stratégies sous-jacentes qui visent une faible corrélation et sont différenciées par période de détention, par instrument et par style d'investissement ('macro systématique', 'court terme', 'suivi de tendance' et 'actions quant'). Campbell est l'un des pionniers de l'investissement systématique global et, depuis quatre décennies, il n'a cessé de développer et d'améliorer ses modèles.

Cette stratégie vient ainsi compléter la plateforme alternative UCITS de l'UBP, qui comprend déjà les partenariats suivants:

- Trend Capital: Une stratégie «global macro» discrétionnaire ayant recours à une analyse fondamentale approfondie pour capitaliser sur les tendances macroéconomiques aussi bien sur les marchés développés que sur les marchés émergents, en investissant sur une large gamme d'instruments et de marchés liquides (obligations/taux d'intérêt, devises, crédit et indices actions);
- Cheyne: Une stratégie proposant une approche d'arbitrage qui combine une composante principale de «rendement» (arbitrage de fusions) et une composante dite «mixed arbitrage», avec l'objectif de tirer profit d'opportunités d'arbitrage, lesquelles ne sont pas liées aux fusions-acquisitions. Gérée avec un faible bêta au marché, cette stratégie a l'avantage d'avoir une exposition décorrélée des classes d'actifs traditionnelles;
- GCA: Une stratégie de crédit corporate «long/short» gérée activement et selon un processus d'analyse fondamentale qui s'appuie sur une base d'informations reflétant plusieurs décennies d'expertise, ainsi que sur une équipe de recherche expérimentée avec vingt ans d'expérience en moyenne;
- Shannon River: Une stratégie «long/short equity» consistant en une allocation dynamique aux actions de petite et moyenne capitalisation («SMID caps») dans des secteurs liés à la technologie, et caractérisées par des opportunités de croissance méconnues ou sous-estimées. Plus spécifiquement, l'investissement est concentré sur des segments ayant fait l'objet de disruptions technologiques, notamment la propriété intellectuelle, les logiciels, les médias, les jeux et divertissements, l'équipement, la connectivité ou encore la logistique.

Nicolas Faller, Co-CEO Asset Management à l'UBP, déclare à cette occasion: «Nous sommes très heureux de notre partenariat avec la société Campbell, étant donné sa longue expérience et son solide track record dans le domaine de l'investissement systématique. Vu l'incertitude qui prévaut aujourd'hui sur les marchés, cette nouvelle stratégie constitue une solution attractive pour les investisseurs, de par ses caractéristiques en termes de liquidité, de diversification et de décorrélation aux classes d'actifs traditionnelles.»

William Andrews, CEO chez Campbell, ajoute à cet égard: «L'UBP fait figure de leader dans la gestion d'actifs globale, et elle est idéalement positionnée pour nous aider à promouvoir notre nouvelle stratégie. L'expertise d'investissement de l'UBP et la solide relation qu'elle a su nouer avec sa clientèle à travers le monde se conjuguent ainsi parfaitement avec l'expérience de gestion multi-stratégies systématique de Campbell. Nous nous réjouissons du lancement de cette nouvelle solution UCITS, qui marque le début d'une longue et fructueuse collaboration avec l'UBP.»



UNION BANCAIRE PRIVÉE

Pour de plus amples informations

Bernard Schuster, Head of Group Communications

Tél.: +41 (0)58 819 24 70

E-mail: bernard.schuster@ubp.ch

Maude Hug, Head of Media Relations

Tél.: +41 (0)58 819 75 27

E-mail: maude.hug@ubp.ch

A propos de Campbell & Company Investment Adviser LLC (Campbell) – www.campbell.com

Campbell est un spécialiste de la gestion systématique globale. Cette société, détenue par le management, a été fondée en 1972 par Keith Campbell, et affiche plus de quarante ans d'expérience. Il s'agit du CTA (Commodity Trading Advisor) ayant la plus longue existence sur le marché. Campbell affiche USD 1,7 milliard d'actifs sous gestion au travers de diverses stratégies systématiques. Basé à Baltimore (Maryland), et disposant de bureaux à New York, Campbell emploie 70 personnes (au 29.02.2020), dont 50 professionnels de l'investissement, 44% d'entre elles travaillant au sein de la société depuis dix ans ou plus.

A propos de l'Union Bancaire Privée (UBP) – www.ubp.com

L'UBP figure parmi les plus grandes banques privées de Suisse et est l'une des banques les mieux capitalisées, avec un ratio Tier 1 de 25,6% au 31 décembre 2019. La Banque est spécialisée dans la gestion de fortune au service de clients privés et institutionnels. Basée à Genève et présente dans plus de vingt implantations à travers le monde, l'UBP emploie 1'743 collaborateurs et dispose de CHF 140,3 milliards d'actifs sous gestion au 31 décembre 2019.

Informations importantes

Le présent document marketing reflète l'opinion de l'Union Bancaire Privée, UBP SA (ci-après l'«UBP») à la date de son émission. Ce document est fourni uniquement à titre d'information et/ou à des fins commerciales. Il ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour acheter, souscrire ou vendre des devises, des fonds, des produits ou des instruments financiers quels qu'ils soient, pour effectuer un investissement, ou pour participer à des stratégies de trading spécifiques, et n'est pas destiné à fournir des conseils ou des services de placement, dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Le présent document ne doit pas être considéré comme un conseil. Il n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé dans une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait illégale, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal de transmettre un tel document. Des efforts raisonnables ont été déployés pour s'assurer que le contenu du présent document est basé sur des informations et des données obtenues auprès de sources fiables. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'UBP ne s'engage aucunement à mettre à jour le présent document ou à corriger des données qui pourraient se révéler inexactes.

Le présent document peut faire référence aux performances passées des stratégies d'investissement. Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats actuels ou futurs. Les stratégies d'investissement peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Tout capital investi peut impliquer des risques, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant initialement investi. De plus, les données de la performance figurant dans le présent document ne tiennent pas compte des commissions et des frais perçus lors de l'émission et du remboursement des titres, ni des retenues fiscales éventuelles. Les fluctuations des taux de change peuvent faire varier, à la hausse ou à la baisse, la performance des investisseurs. Les opinions exprimées dans les présentes ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document et d'évaluer de manière indépendante les avantages ou le caractère adéquat de tout investissement. Il est recommandé aux investisseurs de requérir l'avis de leurs conseillers financiers, juridiques et fiscaux. Le présent document ne peut être reproduit (en totalité ou en partie) ou transmis à toute autre personne sans l'autorisation écrite préalable de l'UBP. Les appels émis vers l'UBP peuvent être enregistrés, et l'UBP considère que toute personne qui l'appelle accepte l'enregistrement de la communication.

L'UBP est agréée et réglementée, en Suisse, par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Au Royaume-Uni, l'UBP est agréée par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority, PRA); elle est assujettie à la réglementation de l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority, FCA) et elle est soumise à certaines règles de la PRA.